

Lyon, le 15 octobre 2026

## Déclinaison lettre de cadrage pour les Cités sociales de Gerland

Le territoire prioritaire des Cités Sociales de Gerland (**1694 habitants**, Insee 2020) a un taux de pauvreté élevé (45% de bas revenus déclarés au seuil des 60%)

Sur ce territoire, 36,5% des habitants ont moins de 25 ans, les personnes de plus de 60 ans représentent 22,8% de la population totale et **31 % des ménages dans ce quartier prioritaire sont des familles monoparentales** (RP2020).

Les habitant.es des cités sociales de Gerland cumulent plusieurs précarités à savoir une précarité économique, de santé, d'accès à une alimentation saine et durable, une précarité d'accès à un équipement socio-culturel, une précarité de mobilité, d'emploi.

Ce qui ouvre un champ large en terme de besoins d'accompagnement sur le champ de l'accès aux droit, aux soins, aux services de la vie quotidienne, de **l'aller vers et avec** les habitants les plus isolés pour se saisir des réponses aux précarités développées sur le territoire.

Ces précarités sont également renforcées par un sentiment d'insécurité qui rend l'accès aux espaces communs difficile.

Le projet de territoire des cités sociales de Gerland intégrant les enjeux du projet de réhabilitation urbaine de la cité jardin porte 4 défis prioritaires qui guident les actions soutenues :

- **Défi 1** : Améliorer la sécurité des habitants et des acteurs sociaux : Condition SINE QUA NON à la cohésion sociale
- **Défi 2** : Renforcer les acteurs locaux à travers la stratégie de développement social territorial en lien avec le volet social du projet Cité Jardin
- **Défi 3** : Répondre aux besoins du cadre de vie en renforçant la proximité, la participation habitante et la gestion d'attente autour du projet Cité Jardin
- **Défi 4** : Contribuer à structurer des réponses adaptées aux précarités sociales, de santé, alimentaires, d'emploi ou culturelles

En 2025, le projet de transformation de la Cité Jardin a permis des aménagements ludiques et sportifs au sein de l'arène et au sud de la première cour (à la place des box de garages démolis). En 2026, le projet de transformation de la Cité Jardin prévoit l'ouverture partielle du parc du château des mères dans sa partie Ouest (à partir de février 26).

Ces nouveaux espaces représentent autant d'opportunités pour développer des activités sportives, culturelles et artistiques en direction des habitant.es dans un objectif d'animation et d'appropriation de ces nouveaux espaces publics et d'amélioration du cadre de vie des habitant.es.

En 2026, nous invitons toutes les structures intéressées à se mobiliser et à penser des modalités pour agir ensemble et proposer des actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées, personnes en situation de handicap, étudiants, des familles monoparentales, en favorisant les logiques intergénérationnelles autour du bénévolat et d'aller vers et avec ainsi que des temps forts collectifs dans tous les espaces sociaux des habitant.es des cités sociales de Gerland.